



GUIDE DE DISCERNEMENT POUR LES DÉLÉGATIONS À LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE 2026

À l'approche de la Conférence générale 2026 de l'Église méthodiste globale à Johannesburg, les délégations des conférences annuelles sont invitées à fournir trois contributions importantes au processus d'élection/affectation des évêques. Comme indiqué dans la [Vue d'ensemble du processus d'élection épiscopale 2026](#), la méthode d'élection des évêques a été considérablement actualisée par rapport à la pratique précédente. Les nouveaux processus sont conçus en tenant compte des besoins de notre Église globale. Bien que chaque conférence et nation représentée à l'EMG n'aura pas nécessairement un évêque natif, chaque conférence annuelle aura une voix significative dans le choix de l'évêque qui la servira. Les nouveaux processus améliorent la vérification et donnent à chaque conférence annuelle une voix significative dans le choix de la région épiscopale à laquelle elle sera affectée.

Les trois entrées demandées aux délégations avant le 15 mars 2026 :

1. La sélection des représentants au comité de région sur l'épiscopat.
2. Contribution concernant la région épiscopale qu'ils aideront à constituer.
3. Nominations à la charge d'évêque.

Voici un guide pour ces décisions :

I. NOMINATIONS À UN COMITÉ DE RÉGION SUR L'ÉPISCOPAT

Chaque évêque élu en 2026 sera soutenu et évalué par un comité de région sur l'épiscopat composé d'un laïc et d'un membre du clergé de chaque conférence annuelle qu'il dessert. Les comités de région sur l'épiscopat sont mentionnés dans le *Livre des doctrines et de la discipline 2024 de l'Église méthodiste globale* sans être entièrement définis. Voici un aperçu des devoirs proposés dans la législation provisoire pour CG2026 :

- a. Favoriser une relation productive et positive entre l'évêque assigné et les conférences annuelles qu'il dessert.
- b. Participer chaque année à l'évaluation de l'évêque, comme dirigé par le Comité épiscopal Global.
- c. Consulter dans la prière l'évêque dans son travail.
- d. Si un poste devient vacant à la charge d'évêque, le comité de région sur l'épiscopat concerné sera consulté par le Comité épiscopal Global sur un plan de couverture épiscopale.

Fondamentalement, les comités de région sur l'épiscopat jouent également un rôle crucial dans le processus d'élection lui-même. Chaque délégation est priée d'élire un laïc et un membre du clergé pour leur futur comité de région sur l'épiscopat. Les personnes ainsi élues seront invitées à une **assemblée plénière** qui approuvera une carte des régions épiscopales élaborée par le Comité épiscopal Global à partir des informations fournies par chaque délégation. Le président du Comité épiscopal Global présidera cette assemblée plénière. Les membres du Comité épiscopal Global et les évêques en fonction participeront avec voix consultative mais sans droit de vote. Comme auparavant, les régions épiscopales ne doivent pas nécessairement être géographiquement contiguës et peuvent être de composition internationale. Une réunion similaire pour déterminer les régions épiscopales aura lieu avant chaque Conférence générale ordinaire.

Une fois que les régions épiscopales sont approuvées par l'assemblée plénière, chaque comité de région sur l'épiscopat sera convoqué. Un membre du Comité épiscopal Global sera désigné pour diriger chaque groupe lors de l'élection de ses propres officiants. Le comité s'organisera pour sélectionner les candidats épiscopaux (y compris les évêques en fonction souhaitant un nouveau mandat) qu'il souhaite auditionner en tant que futur évêque de leur région. Les comités de région sur l'épiscopat auront accès à des informations confidentielles fournies par le Comité épiscopal Global. Celles-ci peuvent inclure les revues de la performance et des informations relatives aux plaintes.

En définitive, chaque comité de région sur l'épiscopat dressera une liste classée de cinq candidats, qui sera remise aux délégués de la Conférence générale 2026. Si plus d'une région épiscopale classe le même candidat en tête, le Comité épiscopal Global est habilité à émettre une déclaration d'orientation à la Conférence générale.

Les évêques seront élus à la Conférence générale *pour des régions épiscopales spécifiques*. Les délégués ne pourront pas voter pour le même candidat pour plus d'une région épiscopale sur le même bulletin de vote.* Les personnes élues seront consacrées lors de la Conférence générale et commenceront leur mandat de six ans soixante jours après l'ajournement. Les comités de région sur l'épiscopat participeront aux évaluations régulières des évêques selon les processus déterminés par le Comité épiscopal Global.

* Par décision de la Conférence générale 2024, les six évêques intérimaires qui souhaitent être réélus devront passer par un vote de qualification préliminaire. Jusqu'à trois pourront accéder au processus de vote régulier. Ces candidats doivent obtenir au moins 75 % d'approbation au scrutin de qualification. Si plus de trois atteignent le seuil de 75 %, les trois premiers seront retenus.

II. PARTICIPATION À LA COMPOSITION DES RÉGIONS ÉPISCOPALES

Le processus d'élection de 2026 permet aux conférences annuelles de contribuer à la composition des régions épiscopales. Chaque délégation de conférence annuelle est invitée à classer les dix meilleures conférences annuelles avec lesquelles elle serait fructueusement regroupée dans une même région épiscopale partagée (définie comme un groupe d'environ 6 à 8 conférences annuelles). Organiser les régions épiscopales de cette manière aide à garantir que notre épiscopat est pertinent pour les diverses cultures et localisations desservies par l'Église méthodiste globale. Cela protège contre l'hégémonie dans les processus d'élection épiscopale de la Conférence générale.

Quels facteurs pourraient guider ces classements ?

- Y a-t-il d'autres conférences partageant une langue ou une culture avec lesquelles l'évêque devrait être familier ?
- La proximité géographique ou culturelle est-elle importante ?
- Existe-t-il un désir partagé pour un certain leader épiscopal ou style de leadership parmi un groupe de conférences ?
- Une même région épiscopale pourrait-elle renforcer un partenariat de mission existant... ou le compliquer ?

Certaines délégations peuvent accorder peu d'importance à la région épiscopale qu'elles aideront à constituer. Il est adéquat pour ces délégations de refuser de participer à ces classements. Pour d'autres, ce processus sera très important. Les différentes délégations sont libres de communiquer entre elles lors de ce processus de classement.

La composition des régions épiscopales sera revue avant chaque Conférence générale. Si une conférence annuelle souhaite contribuer à constituer une autre région, elle peut le faire via le même processus de classement dans six ans.

Une législation sera soumise à la Conférence générale 2026 pour habiliter le Comité épiscopal Global à répondre aux postes vacants à l'épiscopat et à affecter des évêques à des régions émergentes durant la période sexennale entre les Conférences générales.

III. NOMINATIONS À LA CHARGE D'ÉVÊQUE

La Conférence générale 2026 élira un évêque à temps plein pour chaque région épiscopale.[†] Le nombre exact de régions épiscopales sera fixé par le Comité épiscopal Global (CEG) au début de 2026 en suivant la directive du *Livre des doctrines et de la discipline* d'un évêque pour six à huit conférences annuelles (Par. 608.3). Cette décision sera basée sur le nombre de conférences annuelles à la clôture de 2025. Les évêques actifs cherchant un service épiscopal continu sont automatiquement considérés comme candidats s'ils choisissent de poursuivre leur réélection.

Chaque délégation peut nommer jusqu'à un(e) ancien(ne) du clergé de leur conférence à la charge d'évêque. Ils peuvent également nommer jusqu'à un(e) ancien(ne) du clergé en dehors de leur conférence. Si une délégation nomme plus que le nombre demandé, toutes leurs nominations peuvent être annulées. Les nominations individuelles et les auto-nominations ne sont pas encouragées. Les délégations ne sont pas tenues de proposer un candidat. Il simplifie notre processus de réduire le nombre total de candidats.

Lors de l'examen des candidats, une délégation doit considérer les rôles et responsabilités des évêques aux ¶¶ 602 et 603. Les évêques nomment les surintendants de conférence en consultation avec la direction de la conférence. Ils président les sessions des conférences annuelles. Ils participent à l'Assemblée des évêques et enseignent et prêchent dans toute l'Église. Ils sont souvent appelés à trouver des solutions de médiation aux problèmes et à représenter l'EMG dans des zones émergentes. En tant qu'anciens appelés à mettre en ordre l'Église générale, les évêques doivent posséder des dons spirituels de l'enseignement, de la sagesse, du discernement et du leadership. La vertu d'humilité est particulièrement importante pour un évêque de l'Église méthodiste globale. Nous cherchons à corriger les attitudes de royauté, d'autocratie, d'élévation et de magnificence qui ont pu caractériser l'épiscopat par le passé. « ...mais quiconque veut être grand parmi vous, qu'il soit votre serviteur ; et quiconque veut être le premier parmi vous, qu'il soit l'esclave de tous. » (Marc 10:44-45)

Les propositions de candidatures peuvent être soumises par le président ou le secrétaire de chaque délégation. Les candidats seront invités à compléter un profil qui sera traduit et publié sur le site web de la Conférence générale. Les comités de région sur l'épiscopat, une fois [constitués](#) à la mi-2026, pourront auditionner et classer les candidats de leur choix. Les candidats figurant dans le Top Cinq classé par un comité de région sur l'épiscopat pourront être invités à un entretien vidéo qui sera publié sur le site web de la Conférence générale.

Veuillez utiliser cette adresse pour toutes les soumissions :

GlobalEpiscopacyComm@GlobalMethodist.org

[†] Les évêques intérimaires et à temps partiel étaient des mesures provisoires conçues pour faciliter la transition jusqu'à la Conférence générale 2026. La pratique de ne pas affecter un évêque à sa propre conférence natale était une politique du Comité épiscopal Global qui sera remplacée par le nouveau processus d'élection.

Note de traduction (Français)

Ce document a été traduit à l'aide de technologies modernes afin de rendre le contenu accessible. Bien que nous ayons veillé à assurer l'exactitude, certains termes peuvent ne pas être exacts. En cas de doute, veuillez vous référer à la version originale pour plus de clarté.

Translation Disclaimer

This document was translated using modern technology to help make the content accessible. While we've worked to ensure accuracy, some wording may not be exact. If questions arise, please refer to the original version for clarity.